



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil municipal du 17 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 32
Date de la convocation : 10 janvier 2023

Délibération rendue exécutoire par :

- Télétransmission : 19/01/2023
- ID télétransmission : 017-200085132-20230117-2023_01_1-DE
- Mise en ligne sur le site Internet : 19/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Frédérique LIÈVRE, Martine FARRAS, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Michele PIVETEAU, Alain BOMPARD, Martine COUSIN, James SLEGR, Philippe GENDRE, Maryse THOMAS, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILLEMIN, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Thierry GÉRARDEAU, Pascale FOUCHÉ, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU, Michel BROCHET.

Absents ayant donné pouvoir : Philippe LUTZ (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Françoise LUCAS (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Florence WINKLER (pouvoir à Catherine BERGEON), Liliane BARRÉ (pouvoir à Martine FARRAS), Régis JOUSSON (pouvoir à André GUILLEMIN), Clotilde DEGORÇAS (pouvoir à Martine COUSIN), Corine GABORIAUD (pouvoir à Alain BOMPARD), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Norbert PROTEAU).

Absent : Stéphane DUC

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

DÉLIBÉRATION N°2023 01 001

Petites Villes de Demain – Convention cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT) – Autorisation à signer

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu délibération du conseil municipal du 23 mars 2021 autorisant la Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain,

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier l'a autorisée, en mars 2021, à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain. Ce programme, acté par la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, donnant aux communes et à leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralités (services de proximité, services publics), les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation de leurs centres villes.

Elle rappelle également aux conseillers municipaux qu'un chargé de mission Petites Villes de Demain a été recruté en janvier 2021 pour 2 ans renouvelable 2 fois.

Afin de définir le programme de revitalisation du centre-ville, il convient à présent de co-signer une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), entre la Banque des Territoires, la commune, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, le Département de la Charente-Maritime, la région Nouvelle-Aquitaine, et l'État.

Vu la convention en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Votants : 32 – Pour : 28 – Abstentions : 4 (Richard GUÉRIT, Stéphanie MOUMON, Norbert PROTEAU, Michel BROCHET)

Extrait certifié conforme
Claude BALLOTEAU
Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr